

Pays de Pontivy

Ordures ménagères > En matière de tri

On est de bons élèves !

Avec 65,2 kg d'emballages triés par habitants, le vaste secteur que couvre le Sittom-Mi s'en sort assez bien. Mais des efforts sont encore demandés...

Finalement, en matière de tri, le territoire que couvre le Syndicat intercommunal de transfert et de traitement des ordures ménagères du Morbihan Intérieur (1) serait plutôt un... bon élève ! Car en 2009, les 152 089 habitants de ce secteur ont trié pas moins de 2,33 tonnes de déchets. Soit 65,2 kg par habitant. C'est mieux que sur le reste de la Bretagne où se chiffre atteint les 62,7 kg. Et l'écart est encore bien plus grand avec la moyenne nationale qui n'est que de... 46 kg par habitant !

« Succès collectif »

Eco-Emballages, la société agréée par les pouvoirs publics pour encourager et donner un coup de pouce (financier) aux collectivités qui s'engagent dans le tri, qualifie d'ailleurs de « succès collectif », le tri et le recyclage sur le territoire du Sittom-Mi ! Sa responsable, Catherine Le Pober est d'ailleurs venue le dire aux responsables en milieu de cette semaine. Elle a parlé de « succès populaire », mais aussi et encore de « succès écologique et économique ». Tout en marquant bien ce que produisent tous ces efforts faits par les habitants. « 5 610 tonnes de CO2 ont ainsi été évi-



Il y a quelques mois, des agents sont allés scruter ce qu'il y avait dans vos poubelles d'ordures ménagères. Histoire de voir s'il reste encore des déchets qui n'y ont pas leur place !

tées en 2009 grâce à la collecte sélective, soit l'équivalent de l'émission de 3 340 habitants par an ! ». 66 070 m³ d'eau ou encore 44 730 litres de pétrole (soit 3 870 pleins d'essence) ou encore la consommation électrique de 3 090 habitants, voilà concrètement le fruit de... nos efforts. Ce qui n'est pas rien !

Peut mieux faire...

Maintenant, si le Sittom-Mi est un bon élève, il doit encore aller plus loin. « La loi grenelle 1 fixe un objectif ambitieux de recyclage de 75 %, soit 20 % de plus de tonnes triées qu'aujourd'hui », a rappelé Catherine Le Pober. Eco-Emballages a donc décidé de lancer un grand plan natio-

nal destiné à mobiliser encore et toujours chacun d'entre nous. Résultat : le Sittom-Mi a validé une augmentation de ses performances de tri à hauteur de 2,4 %. « C'est-à-dire de passer de 65,2 à 66,7 kg/habitant d'emballages recyclés en 2012 », précise Grégoire Super, le président du Sittom-Mi. Mieux même : le syndicat fait partie des douze collectivités bretonnes qui ont accepté d'expérimenter l'extension des consignes de tri plastiques.

Contrariété...

Et pour cela, des mesures d'accompagnement sont prévues. Et des actions de sensibilisation seront mises en place. Reste maintenant à savoir si les habitants seront prêts, eux, à redoubler d'efforts ? Car, une contrariété demeure au sein de ceux qui ont ce souci de trier... pendant que d'autres continuent d'ignorer ces nouveaux réflexes à avoir : ils payent un coût de traitement identique. Sauf pour les collectivités qui

ont choisi de mettre en place la redevance incitative (on paye au poids). Or à Pontivy Communauté, par exemple, ce n'est pas encore le cas, contrairement à Locminé, Baud ou encore Ploërmel. Alors, il serait peut-être temps d'y penser...

Gilles Queffélec

(1) 101 communes du nord du département, du Faouët à l'ouest à Malestroit à l'Est c'est-à-dire : Pontivy Communauté, Locminé Communauté, Baud Communauté, St-Jean Communauté, communautés de communes du Pays du Roi Morvan, de Ploërmel, du Val d'Oust et de Lanvaux, du Pays de Josselin, ainsi que la commune de Moréac.

> Soutiens financiers

Les résultats obtenus en matière de tri apportent au Sittom-Mi des ressources financières non négligeables. Plus on trie et plus le syndicat reçoit des aides. Si ce dernier arrive à atteindre l'objectif qu'il s'est fixé pour 2012 (66,7 kg/hab.), des soutiens financiers lui seront encore accordés.

> Réagissez

Vous voulez réagir, donner votre point de vue sur ce sujet : queffelec.pontivyjournal@publihebdo.fr